



FORMULAIRE D'ADHESION 2023-2024

NOM :

Prénom :

Sexe : Féminin Masculin Date de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone :

E-mail :

Représentants légaux (si l'adhérent est mineur ou sous protection juridique) :

NOM : Prénom :

Tél. : Profession* :

E-mail :

NOM : Prénom :

Tél. : Profession* :

E-mail :

Personne à contacter en cas d'urgence (si différente des représentants légaux) :

NOM : Prénom :

Téléphone :

E-mail :

Adhère ou renouvelle son adhésion à l'association

« L'ÉTRIER DE CAHORS-BÉGOUX »

Adresse du siège : Chemin de la Bouriette – 46000 CAHORS

N° SIRET : 399 789 916 00018 – N° de TVA intracommunautaire : FR 68 399 789 916

Code APE/NAF : 9312 Z – N° RNA : W461001945

Création déclarée en Préfecture le 6 février 1964 et publiée au JO le 21 février 1964

Article 1^{er} : Validité

L'adhésion est valable pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Article 2 : Cotisation

La validité de l'adhésion est conditionnée au paiement d'une cotisation annuelle à l'association. Son montant fait l'objet d'un affichage. Le centre équestre peut autoriser l'adhérent à payer en plusieurs fois, sans frais.

** Si vous êtes intéressé pour sponsoriser l'Etrier, n'hésitez pas à nous contacter.*

Article 3 : Engagement en cas de souscription d'une formule avec abonnement

La souscription d'un forfait d'heures trimestriel (12, 16 ou 18 heures) constitue un abonnement liant l'adhérent pour tout le trimestre correspondant. Le prix doit être acquitté pour tout le trimestre et aucun remboursement ne sera effectué si les heures d'équitation achetées ne sont pas consommées. La souscription se matérialise de plein droit par le simple paiement (total ou partiel) du forfait.

Article 4 : Respect des Statuts et du Règlement Intérieur

L'adhérent s'engage à respecter les Statuts et le Règlement Intérieur de l'association. Il reconnaît avoir pris connaissance de ces documents et avoir été informé qu'ils sont mis à disposition dans les locaux de l'association (affichage sur le panneau devant le bureau).

Article 5 : Licence FFE

L'adhérent accepte que l'association souscrive pour son compte une licence pratiquant auprès de la Fédération française d'équitation (FFE). Il s'engage à verser à l'association le montant du prix fixé par la FFE à ce titre.

Article 6 : Assurance

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'assurance responsabilité civile et individuelle accident comprises avec la licence FFE et accepte de souscrire ces garanties.

L'adhérent reconnaît avoir été informé que les cavaliers adhérents sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite par l'association, mais que, en revanche, l'association n'a souscrit aucun contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels que pourraient subir les cavaliers.

L'adhérent reconnaît avoir été informé de l'intérêt de souscrire, de sa propre initiative, des garanties complémentaires payantes en addition des garanties de bases comprises avec la licence FFE, de la différence d'indemnisation substantielle pouvant en découler, ainsi que des modalités lui permettant de souscrire ces garanties complémentaires.

Article 7 : Gestion des données personnelles

Dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, les données personnelles de l'adhérent recueillies par l'association font l'objet d'un traitement par celle-ci, pour une durée de 10 ans. Le responsable du traitement est le président de l'association en exercice. Les finalités du traitement sont la gestion et la promotion de l'association, ainsi que la souscription de la licence FFE. Les fondements légaux sont l'exécution d'un contrat et l'intérêt légitime de l'association. L'accès aux données est réservé aux salariés et aux membres du Comité Directeur de l'association. Les données ne font l'objet d'aucun transfert hors UE. L'adhérent peut exercer son droit d'accès, rectification, effacement et portabilité par envoi d'un courrier recommandé à l'association. L'adhérent peut saisir la CNIL d'une réclamation.

Article 8 : Droit à l'image

J'autorise J'interdis

la captation, la communication, la diffusion, la représentation, la publication, la modification et la reproduction des photographies et vidéos faisant apparaître, en tant que sujet principal reconnaissable, mon image / l'image de l'adhérent dont je suis représentant légal, et ce dans le cadre de l'information et de la promotion de l'association, pour tous pays, sans contrepartie financière, par l'association ou par des tiers, pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction et sur les supports suivants : flyers, affiches, banderoles, pancartes, cartes de vœux, journaux de presse et autres périodiques, livres, catalogues, brochures, dossiers de presse, papèterie et autres objets publicitaires, sites Internet, réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, etc.), programmes télévisés, disques durs, clés USB et DVD.

Article 9 : Transmission de données personnelles à des partenaires

J'autorise J'interdis

la communication par l'association à ses partenaires (sponsors et organismes subventionneurs) de mes données personnelles / des données personnelles de l'adhérent dont je suis représentant légal, y compris aux fins d'utilisation commerciale de celles-ci.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent (ou de ses représentants légaux le cas échéant) :